

quand les marchandises sont vendues f. à b. à tel endroit de l'Ontario. Ne serait-il pas convenable, raisonnable et juste d'accepter des soumissions, à l'égard de ces différents contrats, f. à b. à la fabrique? Cela me semble possible. De cette façon, on obvierait à l'injustice qui résulte du tarif-marchandises.

Même les journaux de la Saskatchewan, mes bons amis, les journaux de Sifton, s'inquiètent un peu de la situation. Le 20 février 1951, le *Leader-Post* de Regina publiait un article dont voici un extrait:

Il y a lieu d'appuyer le plus possible... la tentative faite en vue d'obtenir un plus grand nombre d'entreprises et de sous-traités pour permettre aux fabriques de la Saskatchewan de rester en activité. Cette fois les arguments qui militent en faveur d'une telle ligne de conduite sont incontestables et le gouvernement d'Ottawa fera preuve de la dernière imprévoyance s'il les rejette aveuglément comme il l'a fait jusqu'ici.

Telle est l'opinion du *Leader-Post* qui n'a certes pas trop de sympathie pour la C.C.F. Je prie la ministre d'étudier de nouveau le problème et d'avoir à l'avenir plus d'égards pour ces provinces quand il passe des commandes pour la défense nationale. S'il ne le fait pas pour la Saskatchewan, peut-être suis-je partial, mais la seule conclusion qui pour moi s'impose, c'est que ma province n'obtient aucun contrat à cause de ses allégeances politiques.

**Le très hon. M. Howe:** Je dois répondre immédiatement à cette affirmation absolument fausse que l'honorable député vient d'exprimer.

**M. Thatcher:** Je me fonde sur votre propre statistique.

**Le très hon. M. Howe:** A mon avis, c'est l'État qui exploite la plus grande industrie de la Saskatchewan, une industrie de la défense. Il s'agit du magasin central de matériel militaire, à Regina. Cet établissement doit certes favoriser l'économie de la Saskatchewan, puisque le gouvernement fédéral dépense, pour le maintenir, quelques millions de dollars. Je signale au député que l'un des aspects les plus importants de notre effort de défense c'est le plan d'instruction des aviateurs. Or trois des plus grandes écoles établies sous le régime de ce plan sont établies dans la Saskatchewan. Chacune occupera plusieurs centaines d'hommes dans cette province. L'argent dépensé pour maintenir ces hommes sera versé en grande partie à des compagnies de la Saskatchewan. Voilà, il me semble, un contribution que la Saskatchewan peut bien accepter.

Je signale que, depuis un mois, des contrats de quelque 4 millions en vue de l'aménagement d'aéroports ont été accordés dans cette province. Le député ne veut pas croire que

les adresses des destinataires, indiquées sur les contrats révèlent complètement à quels endroits les travaux seront exécuté. Or il m'oppose un cas où un entrepreneur de la Saskatchewan a mis une soumission à la poste à Saskatoon alors que, d'autre part, les travaux ont été exécutés en Alberta. Il n'admet pas que le contraire pourrait se produire et se produit de fait.

L'honorable député voudrait que nous accordions des contrats à des maisons d'affaires de la Saskatchewan. Quelle entreprise industrielle y a-t-il en Saskatchewan qui ne travaille pas à plein rendement? Nous y avons commandé des couvertures, comme nous en avons commandé partout où il nous a paru possible d'en faire fabriquer. Nous y avons commandé des chaussures de tous ceux qui peuvent en produire. Si elles étaient en mesure de les remplir, les fabriques de la Saskatchewan soumissionneraient en vue d'obtenir les contrats que le ministère accorde chaque jour. Le député propose comme remède que le Gouvernement achète f. à b. à l'usine et paie les frais de transport. Permettez que je lui dise que si nous achetions de cette façon, aucune compagnie de la Saskatchewan n'obtiendrait jamais un contrat. Ce serait tout simplement impossible. Si nous pouvions acheter à Toronto et faire livrer en Saskatchewan sans qu'il soit question de frais de transport, ces marchandises seraient livrées à des prix probablement inférieurs à ceux de n'importe quelle entreprise de la Saskatchewan. Les maisons d'affaires de la Saskatchewan sont protégées par les frais de transport sur les marchandises provenant des grands centres et qui sont consommées dans la région. Avec les trois écoles d'instruction, le dépôt de munitions et tout le matériel de guerre qu'il y a déjà là-bas ou qui s'y trouvera bientôt, les frais de transport jusqu'aux points de livraison, ajoutés au prix de la soumission, constituent une protection très importante au point de livraison. Si nous suivions le conseil du député, cette protection disparaîtrait, ce qui démontre combien est stupide en l'occurrence le conseil qu'il donne au Gouvernement.

**M. Wright:** Pendant que nous y sommes, le ministre peut-il nous nommer un seul contrat passé par lui en Saskatchewan qui n'y aurait pas été passé si la situation, du point de vue du transport des marchandises, avait été comme il le dit.

**Le très hon. M. Howe:** Oui; je puis en mentionner un, le contrat pour le pain des employés du magasin militaire de Regina, ou, du reste, pour à peu près n'importe quels approvisionnements destinés aux troupes qui sont ou seront en garnison dans cette province.